

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Présents :

Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

N° 12 -

ADMINISTRATION GENERALE

**Campos Berri :
Renouvellement du bail
d'occupation avec
l'association paroissiale
Saint Jean Baptiste**

Rapporteur :

Pello Etcheverry, 1^{er}
adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

Date de la convocation : 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°12 - ADMINISTRATION GENERALE

Campos Berri : Renouvellement du bail d'occupation avec l'association paroissiale Saint Jean Baptiste

M. Etcheverry, adjoint, expose :

La commune utilise le site Campos Berri, propriété de l'association paroissiale, en tant que parking public pour les manifestations qui se déroule au Jaï Alaï durant la saison touristique.

Le contrat d'occupation étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler, aux conditions suivantes :

- durée : 10 ans, à compter du 1^{er} mai 2024, pour une occupation durant les mois de mai, juin et septembre, chaque année,
- destination : parking public
- loyer : 9 200 € par an

Il sera possible de réaliser des réservations supplémentaires pour des manifestations spécifiques liées au Centre Culturel Peyuco Duhart, selon les disponibilités et dans le respect des conditions générales établies par le contrat d'occupation.

Parallèlement, Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces (SJLAC) conclura une convention d'occupation pour les mois de juillet et août de chaque année.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la location du site Campos Berri pour la mise à disposition d'un parking public selon les conditions exposées (annexe 12),
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer lesdites conventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mai 2024,
- Approuve la location du site Campos Berri pour la mise à disposition d'un parking public selon les conditions exposées (annexe),
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Pour le Maire absent,

**Le 1^{er} Adjoint
Pello Etcheverry**

